

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la 342^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 23 avril 2019, à 18h00, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Johanne Allaire
 Catherine Hurteau
 Louise Lacoste
 Mélanie Laflamme
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Martine Lavoie
 Christiane Pichette
 Naïla Rabel
 Suzie Ranger
 Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet
 Tarik-Alexandre Chbani
 Jacques Cyr
 Anthony Lacopo
 Jean-Philippe Martin
 Olivier Simard

INVITÉES PRÉSENTES

Mesdames Véronique Côté
 Isabelle Legault
 Catherine Parent

ABSENCES MOTIVÉES

Sophie Jean

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la 341^e assemblée ordinaire : correction et approbation**
- 3. Affaires découlant du procès-verbal de la 341^e assemblée ordinaire**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Bilan 2017-2018 du Plan de réussite
 - (d) 5.2 Sanction des études
 - 5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Recommandations de sanction
 - 5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
 - (d) 5.3 Avis de motion – Règlement numéro 4
 - (d) 5.4 Avis de motion – Politique sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle
 - (d) 5.5 Signature du Pacte pour la transition
 - (d) 5.6 Acquisition du logiciel Antidote de Druide
 - (d) 5.7 Mandat à Collecto pour la réalisation d'un appel d'offres en vue de l'acquisition de mobilier administratif et classe évolutive : SAR480-2019
 - (d) 5.8 Construction de studios et autres locaux connexes pour Techniques d'intégration multimédia

(d) 5.9 Remplacement de l'ombudsman

6. Points d'information

6.1 Compte-rendu de la Fondation du Collège Montmorency

6.2 Devis d'évaluation :

6.2.1 Technologie de l'électronique : Ordinateurs et réseaux (243.BB)

6.2.2 Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)

6.3 Avis du Collège – Consultation sur la révision du programme Sciences de la nature

6.4 Portrait de la population étudiante Hiver 2019 (au 15 février 2019)

6.5 Remplacement de l'ombudsman – Suivi

6.6 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.

6.7 Bloc D – Suivi des travaux et financement

6.8 Frais sessionnels – Suivi des travaux

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Correspondance du MÉES du 7 mars 2019 (subvention – 4^e Forum jeunesse)

8. Varia

9. Huis Clos

9.1 Composition du comité d'audit

CA18/19-342.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

La présidente souhaite la bienvenue aux deux nouvelles administratrices qui ont été nommées par l'A.G.E.M. à titre de membres issues des étudiants, mesdames Catherine Hurteau et Naïla Rabel. Elle annonce la démission de M. Marc DeBlois qui doit se retirer en raison de ses nouvelles fonctions de directeur général de la 55^e Finale des Jeux du Québec – Laval 2020.

Le point 6.1 – Compte-rendu de la Fondation du Collège Montmorency sera traité en premier afin de permettre aux invités de quitter la rencontre.

Le point d'information 6.5 – Remplacement de l'ombudsman - suivi devient le point de décision 5.9.

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 342^e assemblée avec la modification proposée.

CA18/19-342.2
PROCÈS-VERBAL DE
LA 341^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 341^e assemblée ordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Johanne Allaire

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 341^e assemblée ordinaire tel que déposé.

CA18/19-342.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Sans objet.

4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- a) Le budget du Gouvernement du Québec de mars 2018 prévoit des investissements pour rehausser le financement général des cégeps afin de contribuer à améliorer la qualité de la formation, à favoriser la diplomation et la réussite et à bonifier le soutien apporté aux étudiants;
- b) Deux séances d'information sur le Plan de développement des installations (PDI) ont été offertes aux membres de la communauté montmorencienne. Le dialogue se poursuit avec les membres du personnel afin de bonifier les travaux effectués à ce jour;
- c) À l'automne dernier, M. Pierre Tison a été mandaté par la direction du Collège à la création d'un Centre de recherche appliquée en technologie électronique du commerce afin de mieux nous positionner pour un éventuel Centre collégial de transfert de technologie. Or, après quelques mois de prospection, de nombreuses consultations et surtout considérant la multiplication et le chevauchement des intervenants dans ce secteur, M. Tison a récemment recommandé au Comité de régie de mettre fin au projet. En considérant l'importance des engagements financiers requis et le caractère incertain des retombées envisagées, les travaux d'implantation du CTT sont suspendus.

5. Points de décision

(d) 5.1 Bilan 2017-2018 du Plan de réussite

La *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévoit que chaque collège doit intégrer dans son plan stratégique de développement un plan de réussite qui constitue une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants.

L'élaboration du *Plan de réussite 2016-2022* a été réalisée dans la foulée des travaux entourant la réflexion et l'élaboration du *Plan stratégique 2014-2020*. Après l'adoption du *Plan stratégique* par les différentes instances, un comité-conseil de la Commission des études, le Groupe de réflexion sur la réussite (GRR), a été mandaté afin de piloter les travaux du présent *Plan de réussite*, le quatrième du Collège, avec ses objectifs et la spécificité liée à son objet.

Les travaux effectués par le GRR ont permis de répertorier et mesurer la portée des actions concrètes réalisées par la communauté montmorencienne au cours de l'année scolaire 2017-2018.

CONSIDÉRANT l'ensemble des interventions déjà mises en place par les services et départements du Collège pour soutenir la réussite scolaire et éducative et pour favoriser la diplomation des étudiantes et des étudiants;

CONSIDÉRANT la conviction profonde partagée par toutes les personnes qui interviennent auprès des étudiantes et des étudiants du Collège que l'amélioration de la réussite passe par la mise en place de conditions favorables et d'interventions de qualité;

CONSIDÉRANT que le Plan de réussite 2016-2022 a été réalisé dans la foulée des travaux entourant la réflexion et la rédaction du Plan stratégique 2014-2020 du Collège;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le Groupe de réflexion sur la réussite, sous-comité formé de membres de la Commission des études, pour répertorier et mesurer la portée des actions concrètes réalisées par la communauté montmorencienne au cours de l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le bilan 2017-2018 du Plan de réussite.

(d) 5.2 Sanction des études

La directrice des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.2.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – Recommandations de sanction

La Direction des études s'assure de la conformité des dossiers avec les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Collège peut donc recommander la sanction des études à toutes les étudiantes et tous les étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA18/19.342.5.2.1.

5.2.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice des études dépose pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

(d) 5.3 Avis de motion – Règlement numéro 4

À la suite des modifications relatives à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, les règlements et les directives afférents, le Collège est contraint de procéder à une refonte du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation de pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4).

La secrétaire générale donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée, le Conseil proposera l'adoption de la refonte du règlement.

(d) 5.4 Avis de motion – Politique sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle

Afin de préciser les obligations des organismes publics visés à l'article 4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, le Conseil du trésor a adopté le 14 juin 2016 (C.T. 216501) la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (ci-après « la Directive »). Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Comme stipulé en particulier dans la section 2 de la Directive, le dirigeant de chaque organisme public doit concevoir et mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle permettant aux intervenants stratégiques, dont le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC), d'identifier, d'analyser et d'évaluer ces risques ainsi que de mettre en place des contrôles ou des mesures d'atténuation.

Tous les organismes publics devront se doter d'une politique en gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et mettre en œuvre un plan de gestion des risques, au plus tard le 31 décembre 2019. L'Unité permanente anti-corruption (UPAC) a identifié 45 risques qui devront tous faire partie du plan de gestion de risques sur une période de 5 ans (2019-2024).

À la suite de la présentation offerte aux membres de la CAMAF par l'UPAC, un comité de travail a été créé au Collège en décembre 2018. Le comité rédige actuellement un projet de politique à l'aide des gabarits proposés par la Fédération des cégeps ainsi que par l'UPAC.

Afin de se conformer aux exigences du Conseil du trésor, le comité de travail proposera un projet de politique au comité d'audit qui en recommandera l'adoption lors du Conseil d'administration du 18 juin 2019. Le plan de gestion de risques sera déposé en décembre 2019.

(d) 5.5 Signature du Pacte pour la transition

Un important mouvement de mobilisation pour la lutte aux changements climatiques est en marche au Québec, et partout dans le monde. Des dizaines de milliers de citoyens ont marché à plusieurs reprises, et dans plusieurs municipalités québécoises tout l'automne dans le cadre de « La planète s'invite au parlement ». Le Pacte pour la transition, lancé par plus de 500 artistes, scientifiques et leaders de différents secteurs pour appeler les citoyens et les institutions à s'engager à « passer de la parole aux actes » a été signé par plus de 250 000 citoyens à ce jour.

Le Collège Montmorency veut lui aussi agir et faire sa juste part en joignant le mouvement.

Le directeur général propose de reporter la signature du Pacte à la prochaine assemblée du Conseil le 18 juin 2019, afin de permettre au CACE de proposer au Collège des actions concrètes qu'il s'engagerait à réaliser.

(d) 5.6 Acquisition du logiciel Antidote de Druides

Le logiciel Antidote est un logiciel d'aide à la correction de textes français, mais aussi un outil d'aide à la rédaction en français qui est très répandu dans le milieu collégial. Ce dernier est utilisé au Collège depuis 1999, principalement pour des activités d'enseignement et de soutien aux élèves bénéficiant du service d'aide à l'apprentissage. Le parc informatique du Collège a doublé dans les dernières années et le Collège doit se conformer aux conditions d'utilisation de la licence du logiciel Antidote. Donc le Collège doit se procurer 2800 licences du dit logiciel.

Druides est la société éditrice et distributrice d'Antidote. Elle offre au Collège un rabais éducationnel sur toutes les licences et les mises à jour (1 \$ par année, par poste équipé d'Antidote) pendant la période du 30 janvier 2019 au 31 janvier 2023. L'article 13.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permettant que les contrats comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public puissent être conclus de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'un droit exclusif. Le Collège souhaite se prévaloir de cet article pour l'achat des licences d'Antidote à Druides.

CONSIDÉRANT que le Collège Montmorency s'est doté d'une Politique relative à l'emploi, à la qualité et à la valorisation de la langue française en 2004;

CONSIDÉRANT que dans cette Politique, le Collège s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise et la qualité du français pour sa population étudiante et son personnel;

CONSIDÉRANT que le logiciel Antidote est un logiciel d'aide à la correction de textes français, mais aussi un outil d'aide à la rédaction en français;

CONSIDÉRANT que le logiciel Antidote est utilisé principalement pour les activités d'enseignement et de soutien aux élèves bénéficiant du service d'aide à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT que le Collège achète le logiciel Antidote depuis 1999 ainsi que ses mises à jour;

CONSIDÉRANT que le parc informatique du Collège a doublé dans les dernières années et que le Collège doit se conformer aux conditions d'utilisation de la licence du logiciel Antidote;

CONSIDÉRANT que l'achat de licences du logiciel Antidote pour tous les postes informatiques du Collège rendra disponible un outil complémentaire permettant d'assurer la qualité de la langue française;

CONSIDÉRANT que le logiciel Antidote est utilisé principalement pour les activités d'enseignement et de soutien aux élèves bénéficiant du service d'aide à l'apprentissage;

CONSIDÉRANT l'article 13.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) permettant que les contrats comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public puissent être conclus de gré à gré lorsqu'un seul contractant est possible en raison d'un droit exclusif;

CONSIDÉRANT que Druide est la société éditrice et distributrice d'Antidote;

CONSIDÉRANT que Druide offre un rabais éducationnel sur toutes les licences et les mises à jour (1 \$ par année, par poste équipé d'Antidote) pendant la période du 30 janvier 2019 au 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des technologies de l'information et du développement institutionnel et du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Druide pour l'acquisition des 2800 licences d'Antidote pour une valeur de 105 514 \$;

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Druide pour la mise à jour des 2800 licences d'Antidote jusqu'au 31 janvier 2023 pour une valeur de 68 593 \$;

D'OCTROYER le contrat de gré à gré à Druide pour un total de 174 107 \$;

D'AUTORISER l'ajout de licences pour les nouveaux ordinateurs du parc informatique, cet ajout est estimé à 4000 \$ par laboratoire ajouté au contrat actuel dont la fin est prévue le 31 janvier 2023.

(d) 5.7 Mandat à Collecto pour la réalisation d'un appel d'offres en vue de l'acquisition de mobilier administratif et classe évolutive (SAR480-2019)

Le Centre collégial des services regroupés (COLLECTO) souhaite lancer un appel d'offres public pour un contrat à commandes pour l'acquisition de mobilier administratif et classe évolutive (SAR480-2019). Le Collège a l'intérêt de se joindre à cet appel d'offres public regroupé.

Le contrat est valide pour une période initiale de deux (2) ans à compter du 1^{er} juin 2019. Il pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacun.

La valeur monétaire approximative des besoins du Collège dans ce dossier devrait avoisiner les 492 000 \$, excluant les taxes pour les deux premières années du contrat et pour les deux périodes optionnelles d'un (1) an; la validité maximale de ce contrat est de quarante-huit (48) mois;

La directrice des services financiers et des ressources matérielles souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration d'autoriser COLLECTO à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant avec un ou des fournisseurs.

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (COLLECTO) souhaite lancer un appel d'offres public pour un contrat à commandes pour l'acquisition de mobilier administratif et de classe évolutive (SAR480-2019);

CONSIDÉRANT que COLLECTO doit obtenir, de chacun des collèges voulant se joindre à cette négociation, une autorisation à lancer un appel d'offres en son nom et à l'identifier comme une organisation participant au contrat qui sera conclu (Art. 3.3 DGC);

CONSIDÉRANT l'intérêt du Collège à se joindre à un appel d'offres public regroupé pour l'acquisition de mobilier administratif et de classe évolutive;

CONSIDÉRANT que l'engagement contractuel envers COLLECTO repose sur le budget du collège et qu'aux fins d'adjudication, le Collège doit fournir des quantités annuelles estimées pour le mobilier administratif et de classe évolutive;

CONSIDÉRANT que pour un contrat d'approvisionnement dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans (Art.33 RCA), mais ne peut dépasser 5 ans dans le cas d'un contrat à commandes, l'autorisation du dirigeant d'organisme est requise;

CONSIDÉRANT que le contrat est valide pour une période initiale de deux (2) ans à compter du 1^{er} juin 2019. Il pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacun, et ce, après évaluation;

CONSIDÉRANT que l'attribution des contrats est par type de mobilier, dont mobilier administratif (Lot 1), rangement métallique (Lot 2), chaises et fauteuils (Lot 3) et classes évolutives (Lot 4);

CONSIDÉRANT que le contrat à commandes sera attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas par lot pour les lots 1 à 4 et par famille pour le lot 4;

CONSIDÉRANT que les prix seront fermes pour la durée initiale du contrat deux (2) ans. Les prix pourront être augmentés au renouvellement en fonction de l'IPC calculé sur une base annuelle jusqu'à un maximum de 2%;

CONSIDÉRANT que le mandat oblige le Collège pour toute la durée du contrat et de ses renouvellements, à s'approvisionner auprès du ou des adjudicataires et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon le budget mandaté;

CONSIDÉRANT que la valeur monétaire approximative des besoins du Collège dans ce dossier devrait avoisiner les 492 000 \$, excluant les taxes pour les deux premières années du contrat et pour les deux périodes optionnelles d'un (1) an;

CONSIDÉRANT que la validité maximale de ce mandat est de quatre (4) ans (durée du contrat et de tous ses renouvellements);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER COLLECTO à lancer un appel d'offres au nom du Collège Montmorency et à l'identifier comme un organisme participant au contrat qui sera conclu;

D'AUTORISER le Directeur général à signer le mandat pour l'acquisition de mobilier administratif et classe évolutive SAR480-2019 pour une période initiale de deux (2) ans à partir du 1^{er} juin 2019 avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un (1) an, et ce, après évaluation et conformément au Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (Art.33 RCA).

(d) 5.8 Construction de studios et autres locaux connexes pour Techniques d'intégration multimédia

Dans le cadre de l'implantation du nouveau programme Techniques d'intégration multimédia, le Collège doit se doter principalement d'un grand studio ayant une hauteur de 15 pieds. L'évaluation budgétaire à ce jour est de l'ordre de 1 500 000 \$.

Le Collège doit procéder à un appel d'offres public. Afin de respecter les délais prescrits par la loi pour octroyer ce contrat ainsi que l'échéancier pour les travaux de construction prévus pour la rentrée de l'automne 2019, le Collège doit tenir un Conseil d'administration extraordinaire par courriel pour octroyer ce contrat, au plus tard le 5 juin 2019.

CONSIDÉRANT l'autorisation du MÉES de pouvoir offrir un nouveau programme en Techniques d'intégration multimédia (TIM 582.AO) au Collège;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers en espaces requis pour enseigner ce nouveau programme;

CONSIDÉRANT après analyse que le Collège doit principalement se doter d'un grand studio, pleine hauteur (15 pieds), pour répondre aux exigences de ce nouveau programme;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction sont estimés par le professionnel au dossier à 1 500 000 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le Collège a reçu une enveloppe budgétaire spécifique aux espaces de 840 750 \$ pour implanter ce nouveau programme;

CONSIDÉRANT que le Collège dispose de sommes réservées dans son budget d'investissement en lien avec le plan de développement immobilier pour combler des besoins futurs d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le Collège doit procéder à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les délais requis par la loi pour permettre l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le Collège doit respecter l'échéancier pour les travaux de construction prévus pour la rentrée de l'automne 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER que l'approbation du projet de résolution pour l'octroi du contrat de construction de studios et autres locaux connexes pour le programme Techniques d'intégration multimédia se fasse par courriel, au plus tard le 5 juin 2019.

(d) 5.9 Remplacement de l'ombudsman - suivi

Le directeur général a effectué des démarches afin de proposer une entente de partenariat avec certaines institutions, dont l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) et la Ville de Laval. Il a présenté au Comité exécutif la candidature de Me Pascale Legault, protectrice universitaire au HEC. Le Comité exécutif a accueilli favorablement cette candidature et la recommande au Conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique a également étudié la candidature de Me Legault et il présente aux membres du Conseil certains des atouts de cette candidate : elle dispose de deux journées de disponibilité par semaine tout en garantissant une veille des plaintes par courriel et par téléphone; elle détient une formation en psychologie et en droit; elle possède l'expérience nécessaire pour remplir le mandat puisqu'elle occupe actuellement le poste de protectrice universitaire et a été protectrice de l'élève durant de nombreuses années et a implanté un service d'aide au citoyen recevant les demandes faites par les personnes visées par le processus judiciaire. Le comité recommande au Conseil d'octroyer le contrat à Me Legault pour assurer l'intérim du service d'ombudsman jusqu'au 31 décembre 2019.

Ce contrat ne pourra être renouvelé automatiquement puisque le Collège devra s'assurer de respecter les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements afférents.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que Me Pascale Legault possède la formation et l'expérience nécessaire pour occuper le poste d'ombudsman au Collège;

CONSIDÉRANT que Me Legault peut entrer en fonction rapidement;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER un contrat à Mme Pascale Legault pour assurer l'intérim du service d'ombudsman au Collège, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

CA18/19-342.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

6.1 Compte-rendu de la Fondation du Collège Montmorency

La directrice générale de la Fondation du Collège Montmorency, Mme Christine Laprise, accompagnée de la vice-présidente du Conseil d'administration de la Fondation, Mme Louise-Marie Brousseau, présente un compte-rendu de la Fondation.

Font notamment l'objet de la présentation :

- la raison d'être de la Fondation (mission, vision, valeurs);
- la composition de son conseil d'administration et de son équipe;
- ses attributions;
- ses programmes d'appui spéciaux pour 2018-2019;
- sa nouvelle plateforme de sociofinancement;
- ses activités-bénéfice annuelles;
- son plan d'action 2018-2020.

6.2 Devis d'évaluation :

Le Conseil d'administration a adopté, en juin 2018, une résolution qui prévoit la mise en œuvre du processus prévu par la *Politique institutionnelle d'évaluation de programme* pour :

- Technologie de l'électronique, ordinateurs et réseaux (243.BB)
- Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)

6.2.1 Technologie de l'électronique : Ordinateurs et réseaux (243.BB)

Le devis d'évaluation est présenté à titre informatif.

6.2.2 Technologie de l'électronique industrielle (243.C0)

Le devis d'évaluation est présenté à titre informatif.

6.3 Avis du Collège – Consultation sur la révision du programme Sciences de la nature

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a annoncé récemment la mise sur pied d'un comité d'experts chargé d'émettre des recommandations qui permettront de finaliser la révision du programme d'études *Sciences de la nature* et de favoriser sa mise en œuvre.

Le comité d'experts a amorcé une consultation auprès des établissements d'enseignement supérieur et des organisations désireuses d'émettre leur point de vue sur la révision du programme d'études.

La Direction des études dépose l'avis qui a été rédigé et transmis au MÉES dans les délais prescrits.

6.4 Portrait de la population étudiante – Hiver 2019 (au 15 février 2019)

Le portrait de la population étudiante pour la session Hiver 2019 (au 15 février 2019) est présenté:

6761 étudiantes et étudiants fréquentaient le Collège à l'hiver 2019, après la date limite des abandons :

- 478 hors programme
- 3137 dans les programmes préuniversitaires
- 3146 dans les programmes techniques

3618 sont des filles et 3143 sont des garçons.

6.5 Remplacement de l'ombudsman – Suivi

Ce point est devenu un point le point de décision 5.9.

6.6 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.

Un compte-rendu des rencontres du comité de gouvernance et d'éthique est présenté par Mme Annie Saint-Germain.

Madame Lyne Larouche, présidente du comité des ressources humaines, présente quant à elle, un compte-rendu des rencontres de ce comité.

Les comités présenteront au Conseil leur charte respective pour adoption lors de la prochaine assemblée du Conseil le 18 juin 2019.

6.7 Bloc D – Suivi des travaux et financement

La directrice des services financiers et des ressources matérielles dresse un état de la situation quant aux travaux et au financement du Bloc « D ».

6.8 Frais sessionnels – Suivi des travaux

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil.

CA18/19-342.7/
CORRESPONDANCE
ET
COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Correspondance du MÉES du 7 mars 2019 (subvention – 4^e Forum jeunesse)

Une correspondance transmise par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est déposée. On informe le Collège qu'une subvention de 9 500 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue du 4^e Forum jeunesse est offerte dans le cadre de l'année financière 2018-2019.

CA18/19-342.8/
VARIA

8. Varia

La secrétaire générale informe les membres du Conseil de la tenue d'une assemblée extraordinaire par courriel le 3 juin 2019 pour l'octroi du contrat pour la construction de studios et autres locaux connexes pour Techniques d'intégration multimédia.

9. Huis Clos

La présidente demande le huis clos pour traiter de ce point. Le directeur général, et la directrice des études ainsi que les invités quittent la salle.

9.1 Composition du comité d'audit

La responsabilité principale de l'information financière, des systèmes comptables et des contrôles internes du Collège incombe aux cadres supérieurs, sous l'autorité du conseil d'administration. Le comité d'audit est un comité permanent du conseil d'administration qui a pour tâche d'aider ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités en matière de vérification.

Il est composé de trois (3) membres externes comme le prévoit l'article 8 du règlement de régie interne (numéro 1). À la suite de la démission de M. Marc DeBlois, un siège est devenu vacant au sein du comité et il doit être comblé avant la prochaine rencontre prévue le 15 mai 2019.

La secrétaire générale informe les administrateurs que Mme Lyne Larouche a manifesté son intérêt à siéger au sein de ce comité pour assurer l'intérim jusqu'à la fin de l'année 2018-2019.

La secrétaire générale appelle les mises en nomination pour pouvoir ce poste.

Mme Annie Saint-Germain propose la candidature de Mme Larouche à titre de membres du Comité d'audit, appuyé par Mme Martine Lavoie. Mme Larouche accepte sa mise en nomination.

Aucune autre personne n'ayant été mise en nomination, Mme Lyne Larouche est élue à titre de membres du Comité d'audit pour terminer l'année 2018-2019.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire
